



# Stratégie de communication du Pôle-relais lagunes méditerranéennes 2021-2025

Projet au 15 juillet 2020  
intégrant les remarques  
du COPIL du 1<sup>er</sup> juillet

## Note n°2 : STRATÉGIE

Juillet 2020



Mission réalisée par :



# Préambule

Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes est piloté depuis 2001 par la Tour du Valat, en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon et l'Office de l'Environnement de la Corse. Sa zone d'action regroupe les lagunes et leurs zones humides périphériques, ces étangs littoraux qui forment un chapelet sur 130 000 hectares en Méditerranée française. Son ambition est d'accompagner les acteurs pour favoriser une meilleure reconnaissance des lagunes et promouvoir leur gestion durable.

20 ans après sa création, le Pôle-relais lagunes méditerranéennes se dote d'une nouvelle stratégie de communication et d'accompagnement des acteurs. Celle-ci s'inspire de la théorie du changement et s'intéresse aux principales menaces diagnostiquées sur les milieux humides lagunaires, aux parties prenantes identifiées et explique de quelle manière elle va contribuer à les résoudre, pour quels résultats attendus. Elle s'appuie sur un diagnostic mené de janvier à juin 2020 par Rachel VINDRY, sociologue (cabinet Autre-

ment Dit), auprès de 85 personnes, gestionnaires, chercheurs, agents des collectivités, des services de l'État et ses établissements publics, animateur.trices EEDD, socio-professionnels, élu.e.s. Ce diagnostic sociologique a porté un soin particulier à l'analyse des enjeux sur les territoires, des menaces qui pèsent sur les milieux humides lagunaires, des besoins d'accompagnement par le Pôle-relais lagunes méditerranéennes.

Cette stratégie s'est construite en lien étroit avec le comité de pilotage du Pôle-relais lagunes méditerranéennes, composé de ses principaux financeurs et structures partenaires, en particulier : l'Office français de la biodiversité (pilote du réseau des Pôles-relais Zones Humides), l'agence de l'eau RMC, la DREAL PACA, les Régions Sud et Occitanie, le conseil départemental 13, le CEN L-R, l'Office de l'environnement de la Corse et la Tour du Valat. Ce comité se mobilise autour de l'équipe du Pôle-relais lagunes méditerranéennes afin d'optimiser son action en synergie avec les dispositifs en place et de renforcer ainsi à la fois sa légitimité et son efficacité.



Les marais du Verdier en Camargue

# Sommaire

**1** Le processus d'élaboration de la stratégie de communication et d'accompagnement du Pôle-relais lagunes méditerranéennes ..... page 1

**2** La stratégie du Pôle-relais lagunes méditerranéennes pour répondre aux menaces qui pèsent sur les milieux humides lagunaires ..... page 2

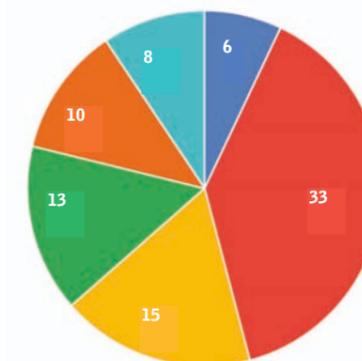
**ANNEXES** ..... page 7

# 1

## Le processus d'élaboration de la stratégie de communication et d'accompagnement du Pôle-relais lagunes méditerranéennes



Un **DIAGNOSTIC** sociologique conduit auprès de 85 personnes (cf note n°1 - juin 2020)



Typologie et nombre d'acteurs sondés et interviewés par téléphone dans le cadre de la stratégie de communication et d'accompagnement du Pôle-relais lagunes méditerranéennes 2021-2025

- Élu(e)
- Gestionnaire d'espaces naturels
- Chercheur
- Chargé.e administratif et technique (agents des services de l'État et ses établissements publics et agents des collectivités)
- Animateur EEDD (Éducation à l'Environnement et au Développement Durable)
- Acteur socioprofessionnel

Qui met en évidence des **MENACES** à prévenir et réduire sur les milieux humides lagunaires.

Menaces principales ressorties du diagnostic



Une vision globale pour y répondre à partir de la méthode de la théorie du changement  
 "Si je suis face à telle menace... alors mes objectifs sont... en faisant cela... pour atteindre tels résultats"



Zoom sur le rôle du Pôle-relais lagunes pour y répondre :  
 Quelle **STRATÉGIE** d'intervention du Pôle-relais lagunes méditerranéennes pour 2021-2025 ?

Si on veut réduire  
**l'ensemble des menaces** sur toutes les zones humides littorales méditerranéennes



Stratégie

1

Le PRLM poursuit ses actions sur les milieux humides lagunaires et intervient aussi sur les zones humides peu/pas gérées (nature ordinaire, zones humides privées)

Les zones humides ordinaires se définissent comme les petites zones humides dispersées et/ou de proximité. Le terme « ordinaire » désigne « une qualité qui ne dépasse pas le niveau moyen le plus courant » (Le Petit Robert).

La déclinaison 1a à 1e matérialise par ordre décroissant les priorités à agir pour répondre à l'ensemble des menaces

### 1a Comment ?

Clarifier le "qui fait quoi" dans la gestion et le paysage des milieux humides lagunaires

#### Action

Réaliser une cartographie des acteurs en préalable à la stratégie pour délimiter très précisément la plus value du Pôle lagunes vis-à-vis des structururations déjà mises en place pour répondre aux différentes menaces identifiées. Cette lisibilité est indispensable pour optimiser la stratégie d'action et travailler en synergie avec les dispositifs existants.

### 1b Comment ?

Identifier les zones humides orphelines de gestion (en particulier en Corse et à affiner en région Sud PACA)

#### Action

Réaliser une cartographie des zones humides orphelines, en s'appuyant sur les plans de gestion stratégique.



**Partenariat** avec les services urbanisme et les élus pour intégrer des inventaires des zones humides dans les outils/documents d'urbanisme dans le cadre de la révision actuelle des périmètres de préemption des ENS (Espaces Naturels Sensibles) par les Départements.



**Points de vigilance :** définir quelles sont les zones humides concernées. Par exemple en contexte péri-lagunaire sur les zones humides d'Occitanie, le Conservatoire du littoral est déjà présent et les zones humides sont déjà gérées. Certaines zones humides privées en Occitanie sont déjà sous des droits de préemption et des acteurs travaillent déjà dessus. Par ailleurs, toujours en région Occitanie, de nombreux acteurs travaillent sur la question du foncier (SAFER, collectivités locales, Conservatoire du littoral, gestionnaires). A l'inverse, sur d'autres territoires, par exemple sur la Corse, plusieurs lagunes (jusqu'à 30 ha) ou zones humides littorales ne sont ni gérées, ni acquises par le Conservatoire du littoral en Corse, et ne font pas partie des masses d'eau de transition suivis pour la DCE (Ex Balistra avec un propriétaire privé étranger et d'une autre lagune (40 propriétaires). Les propriétaires privés possédant des zones humides sur leur terrain ont été oubliés.

### 1c Comment ?

Sur les zones humides déjà gérées, le PRLM poursuit son accompagnement de l'ensemble des acteurs pour favoriser une meilleure reconnaissance des lagunes et promouvoir leur gestion durable.

#### Actions

- Mettre en oeuvre le programme d'actions validé par son comité de pilotage, décliné selon les axes de la présente stratégie.
- Accompagner chaque acteur dans la durée pour favoriser le passage à l'action.
- Poursuivre les rencontres régionales et inter-régionales «recherche-gestion» à destination des gestionnaires et scientifiques.
- Poursuivre les formations des gestionnaires selon les besoins spécifiques aux lagunes.
- Faciliter l'accès à distance par des webinaires, des réunions virtuelles.



**Cibles :** élus, gestionnaires

### 1e Comment ?

Sensibiliser les propriétaires privés

**Action** **Cibles :** propriétaires privés  
Valoriser les travaux déjà conduits auprès des propriétaires (cf en Occitanie) et communiquer sur l'outil ORE (Obligations Réelles Environnementales) par exemple sur des contrats avec des propriétaires privés pour la protection d'habitats ou de la flore.

### 1d Comment ?

Le PRLM accompagne les élus des territoires des zones humides non couvertes par une gestion organisée

#### Action

**Cibles :** élus

Proposer une mise en réseau avec d'autres élus de zones humides gérées, de dimension comparable, pour une mutualisation des outils.



**Partenariat :** Mise en lien avec les acteurs de la gestion de proximité s'il en existe à côté des zones humides non gérées. Ils apportent les conseils en raison de leurs connaissances du territoire et de leur expertise naturaliste.



**Points de vigilance :**

- Bien définir le cadre d'intervention du PRLM (border son appui technique)
- Le PRLM n'est pas un cabinet d'expertise, en revanche il peut solliciter différents experts pour permettre la montée en compétences des élus et leurs services, et favoriser l'émergence de projets par l' élu accompagné

#### Action

Former le personnel du PRLM à assurer ce rôle de conseils. Par exemple s'appuyer sur le catalogue de formation de l'OFB ou autres.

Résultats attendus

> Pour les acteurs des zones humides : motivation à agir pour toutes les zones humides  
> Pour les milieux : on préserve l'ensemble des zones humides même les petites et "ordinaires" qui jouent un rôle fonctionnel important et qui sont souvent oubliées.

SI on veut réduire **les menaces d'ARTIFICIALISATION** qui pèsent sur les milieux humides, aggravées par le **changement climatique**

Stratégie



2

**Le PRLM cible les décideurs locaux (élus et aménageurs) pour les sensibiliser et les accompagner dans leurs politiques publiques visant à réduire ou à supprimer l'artificialisation des zones humides lagunaires en lien avec le changement climatique**



**Points de précision :** On entend par "artificialisation" les pressions urbaines (construction immobilières, création d'infrastructures linéaires... sur les zones humides), le drainage des zones humides, les pertes d'usages sur les zones humides et leur remblaiement. Importance de s'appuyer sur les Stratégies Régionales de la Biodiversité (SRB) dont un des piliers est la lutte contre l'artificialisation. Importance de travailler à l'échelle locale car sur le périmètre d'actions du PRLM, beaucoup de secteurs urbains subissent de fortes pressions.

La déclinaison 2a à 2e matérialise par ordre décroissant les priorités à agir pour répondre aux menaces d'artificialisation en lien avec le changement climatique

## 2a Comment ?

Le PRLM **accompagne les élus** vers un aménagement du territoire plus durable qui intègre les changements climatiques

**Actions** **Cibles :** élus et services urbanisme, des collectivités

- Dresser un état des lieux des solutions d'adaptation fondées sur la nature, valoriser les expériences positives et les bonnes pratiques dans la Lettre des lagunes et élargir à la rédaction d'articles dans la presse spécialisée (de type "Gazette des communes").
- Communiquer sur le Zéro artificialisation Nette
- Se rapprocher de structures de formation des élus (CNFPT, l'association Mairie 2000 ou autres à explorer) pour proposer d'y intervenir, accompagné d'experts thématiques. Identifier un groupe d'experts pour disposer de « tuteurs » pour l'accompagnement après formation.
- Proposer des séances de travail ou sorties terrain en petits groupes en s'appuyant sur des retours d'expérience et des thématiques concrètes pour intégrer la question du changement climatique dans l'urbanisme. Suivre et relancer de manière individualisée les élus qui y ont participé (= transformation des séminaires élus en groupes de travail élus plus restreints et personnalisés)
- Rechercher et mobiliser des élus moteurs "ambassadeurs" des zones humides pour asseoir une communication faite par des pairs (les élus parlent aux élus).
- Utiliser des outils innovants (ex : casque de réalité virtuelle, modélisation) pour inviter les élus à se représenter plus concrètement le changement climatique.
- Organiser la formation de l'OFB à destination des bureaux d'étude, des services de l'État pour les former à la séquence Eviter-Réduire-Compenser avec la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides incluant celles littorales).
- S'appuyer sur les centres de ressources foncières de la région Occitanie qui proposent des premiers ateliers de préfiguration et dans lesquels le PRLM pourrait intervenir pour apporter son appui.
- Contribuer à la rédaction de fiches techniques sur la désimperméabilisation dans le cadre de l'aide aux communes du département 13.
- Informer de l'existence des inventaires des zones humides (bancaisés dans le RPDZH). Le Porter A Connaissance de ces inventaires relève des services de l'État pour que les collectivités les intègrent dans leurs documents d'urbanisme.

**Partenariat :** avec les gestionnaires, le Cerema (Centre de ressources sur l'adaptation au changement climatique), le Life ARTISAN (Accroître la Résilience des Territoires en Incitant à l'usage des Solutions d'Adaptation fondées sur la Nature) porté par l'OFB, le Life Adapto porté par le Conservatoire du littoral

**Compléments :** Pour toucher tous les élus, s'appuyer sur le travail en cours porté par le PRLM en lien avec l'Agence de l'eau RMC sur la sensibilisation des élus au changement climatique à l'échelle du bassin versant du Lez.

**Points de vigilance :** Attention à ce que le PRLM se positionne toujours en complémentarité avec les acteurs en place : le PRLM n'est pas un bureau d'études, mais il peut solliciter différents experts pour appuyer la montée en compétences des élus et de leurs services. Le PRLM ne doit pas non plus remplacer les acteurs locaux (GEMAPI)

## 2b Comment ?

Le PRLM **forme les aménageurs** vers un aménagement du territoire plus durable, qui intègre les changements climatiques

**Action**

- Se rapprocher des structures de formation des acteurs du BTP (Constructeurs ou autres à explorer) pour proposer d'y intervenir, accompagné d'experts thématiques.
- Envisager des partenariats avec des entreprises ciblées.

## 2c Comment ?

Le PRLM **poursuit et enrichit les argumentaires sur les services rendus** par les zones humides lagunaires.

**Actions** **Cibles :** élus et grand public

- Intervenir dans le cadre de la coordination entre tous les Pôles-relais et la CESP (Communication, Éducation, Sensibilisation et Participation) : groupe de travail national "messages aux décideurs" qui intègre la notion de services économiques rendus.
- Identifier et mettre à disposition des données locales et chiffrées qui parlent aux décideurs.
- Utiliser ces données pour améliorer les infographies locales qui font passer visuellement des messages simples et durables.
- S'appuyer sur les travaux de l'Évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques (EFESE) et l'Observatoire des Zones Humides Méditerranéennes (OZHM)

**Partenariat :** avec les gestionnaires

**Points de vigilance :** Il est important de valoriser les services écosystémiques / services rendus des zones humides mais ne pas cibler spécifiquement sur la monétarisation de la nature. On sait que pour intéresser les élus, il faut parfois monétariser les services rendus, donner une valeur économique aux zones humides. Mais attention, car si on n'arrive pas à évaluer économiquement les services rendus, cela peut induire un désintérêt ou désengagement pour certaines zones humides orphelines qui ont autant de valeur car elles rendent des services de bien être, de paysage, des services récréatifs. Il est donc important de ne pas mobiliser uniquement l'argument économique mais aussi celui du psychologique, du sensible (cf axe 4 sur la reconnaissance des zones humides). Par ailleurs, beaucoup de communication est déjà faite sur les services écosystémiques, le PRLM doit s'en inspirer pour améliorer et enrichir les argumentaires.

## 2d Comment ?

Le PRLM **influence la création d'outils réglementaires et législatifs** pour préserver les milieux humides

**Actions**

- Accompagner les parlementaires auprès des instances nationales, notamment auprès des députés et sénateurs (appui sur les REX pour faire évoluer les règles d'urbanisme)

## 2e Comment ?

Le PRLM **facilite l'appropriation des outils juridiques** existants par les acteurs concernés

**Action** **Cibles :** élus et gestionnaires

Identifier et consulter les acteurs pour affiner ce besoin et mettre en place un relais adapté de la veille juridique proposée sur le Portail national des zones humides.

**Résultats attendus**

>> **Les élus et aménageurs changent de regard et développent un réflexe de préservation des zones humides. La zone humide est davantage perçue comme un atout du territoire.**

> **On regagne des zones humides qui auraient potentiellement été perdues ou dégradées.**

> **Les décideurs sont incités à se saisir des solutions d'adaptation fondées sur la nature.**

> **Les territoires sont plus résilients face au changement climatique. Ils sont prêts à s'adapter et à "encaisser"**

SI on veut réduire  
**les menaces de POLLUTIONS** qui pèsent sur les milieux humides **ALORS** on intègre ces milieux comme interface terre/mer et réceptacles de toutes les pollutions

Stratégie



3

**Le PRLM mobilise les acteurs pour limiter les pollutions (agricoles, pluviales, micro plastiques, médicamenteuses...).**  
Il favorise une prise de conscience et valorise les expériences.

La déclinaison 3a à 3d matérialise par ordre décroissant les priorités à agir pour répondre aux menaces de pollutions

### 3a Comment ?

Le PRLM **valorise les résultats des initiatives** en matière de réduction de toutes les pollutions

#### Action

- Assurer une veille active sur cette thématique, autour des lagunes et sur d'autres milieux aquatiques, en particulier sur la pollution médicamenteuse.
- Lettre des lagunes, site internet pour valoriser/diffuser les retours d'expérience positifs, les travaux de l'Observatoire National de la Biodiversité...
- Article dans des magazines de type La Gazette des Communes ou autre média des élus.
- Relation avec les journalistes locaux / nationaux pour rédaction d'articles vulgarisés grand public.

#### Cibles :

- Élus pour les motiver à agir ou à continuer des efforts qui, au regard des résultats, sont récompensés à moyen et long terme.
- Techniciens, aménageurs, urbanistes
- Populations à viser dans un second temps à travers une communication vulgarisée.

**Partenariat** avec les gestionnaires + service communication des collectivités + acteurs économiques (industries du plastique, acteurs du tourisme...) + avec les médias régionaux ou locaux.

#### Points de vigilance :

Attention : en matière de gestion des eaux pluviales, garder à l'esprit que les systèmes de remédiation des eaux pluviales se situent hors des champs des zones humides réglementaires. Il est faux de dire par exemple que les bassins de rétention pour gérer les eaux pluviales créent des zones humides en milieu urbain.

### 3b Comment ?

Le PRLM **favorise la montée en compétence des gestionnaires et EPCI** pour pouvoir répondre aux appels à projets d'innovation en matière de gestion des micro-plastiques et autres pollutions émergentes (médicamenteuses...)

#### Actions

- Appui dans la rédaction des appels à projets en mobilisant les connaissances scientifiques existantes (valorisation auprès des gestionnaires des projets de recherche en cours - cf thèse V. Pasqualini)
- Développement d'un partenariat PRLM / Bureaux d'études / chercheurs.
- Recherche de partenariats (associatifs, collectivités, entreprises) pour favoriser la réduction de l'usage de plastiques et des microfibres des vêtements relargués à chaque lavage et peu traités en station d'épuration.

#### Cibles : gestionnaires et EPCI

**Partenariat** avec les bureaux d'études et les chercheurs, les associations, les collectivités, les entreprises...

### 3c Comment ?

Le PRLM propose une **communication** pour la gestion de **crise de pollution**.

#### Action

- Kit "protocole de communication de crise" : préparation des éléments de langage pour éviter que les messages de crises ne viennent "casser" des années de gestion en direction des milieux

#### Cibles : élus

**Partenariat** avec spécialistes de l'alerte de crise.

### 3d Comment ?

Le PRLM propose des **outils au monde agricole** pour limiter les pollutions

#### Actions

- Boîte à outils (valorisation des REX et réussite sur des sites pilotes (ex : riziculture).
- Rôle de relais/liens des acteurs de milieux lagunaires avec les réseaux existants (Ex Terres de Liens, Vignes en transition...) qui promeuvent et forment au changement de pratiques agricoles, leur donner plus de résonance localement.
- Apport de données scientifiques sur l'agriculture et la biodiversité (cf. Projet de recherche en cours par la Tour du Valat)
- Remontée du sujet de phytosanitaires au niveau national (dans le Plan National des Milieux Humides).

#### Cibles : agriculteurs

**Partenariat** avec les chambres d'agriculture

#### Points de vigilance :

Le levier animation pour réduire les pollutions agricoles n'est pas suffisant et doit passer par d'autres moyens que ne peut remplir le PRLM. Le PRLM doit valoriser les REX en matière de réduction des pollutions et diffuser les contacts concernés, mais ne pas proposer de conseils techniques : il n'est pas un animateur agricole technique.

**Résultats attendus**

- > Reconnaissance de l'impact des pollutions.
- > Des agriculteurs se mobilisent pour réduire les pollutions agricoles de leur exploitation et favoriser la biodiversité.
- > Réduction de la production et de l'utilisation des plastiques.
- > On perfectionne le suivi de la qualité et on montre que les efforts sont récompensés.
- > Pour les milieux : on améliore la qualité des eaux et des espèces vivant dans les milieux humides lagunaires.

SI on veut réduire le **manque de (re)connaissance & les conflits d'usages/ sur-fréquentation** sur les milieux humides lagunaires

Stratégie

4

Le PRLM accompagne les acteurs locaux pour renforcer la sensibilisation de toute la population et de tous les usagers.

La déclinaison 4a à 4e matérialise par ordre décroissant les priorités à agir pour répondre au manque de (re)connaissance et aux conflits d'usages sur les milieux humides lagunaires

### 4a Comment ?

Le PRLM mobilise les relais locaux pour que "le terrain parle au terrain"

#### Actions

- S'appuyer sur les relais socio-économiques locaux (acteurs du tourisme, activités nautiques, sports de nature, de la conchyliculture, de la pêche, etc...) pour déployer des messages de sensibilisation auprès des citoyens et rappeler la réglementation (lien avec 2e)
- Démultiplier les actions du Life LAG'NAture sur les territoires et notamment le mémo «police de l'environnement»
- Valoriser les outils/projets qui limitent les impacts de la sur-fréquentation sur les sites, qui réduisent les conflits d'usage

**Cibles :** acteurs socio-économiques locaux, médias locaux et régionaux

**Partenariat** avec les gestionnaires, les acteurs socio-économiques, les associations EEDD

### 4c Comment ?

Le PRLM accompagne les gestionnaires pour "faire monter en compétences" les citoyens au travers d'expériences qui rassemblent et ont des impacts positifs sur les milieux

#### Actions

- Reconduire de manière allégée la coordination de la communication autour des Journées Mondiales Zones Humides (JMZH)
- Valoriser et impulser des innovations et initiatives locales qui mettent les citoyens «dans l'action» (pédagogie active) à l'échelle collective et individuelle : programme de sciences participatives, chantiers nature, paniers locaux et bio, utilisation de terreaux sans tourbe, etc...

**Cibles :** habitants et acteurs socio-économiques

**Partenariat** avec les associations d'EEDD, (par ex: réseau des sentinelles de la mer)

### 4b Comment ?

Le PRLM aide les gestionnaires à développer des **outils de communication nouveaux empruntés à la communication marketing** en élaborant des messages relatifs au sensible (beauté des paysages), à l'émotionnel (bien-être)...

#### Actions

- Constituer un registre des outils de communication et de sensibilisation mis en place et leurs atouts. Diffusion de ces outils aux gestionnaires et acteurs de l'EEDD.
- Développer des applications numériques ou des serious game
- Concevoir des spots radio
- Réaliser des vidéos sur des expériences réussies par des citoyens
- Mettre en place de l'affichage urbain
- Valoriser l'approche paysagère (film et carnet de croquis sur les zones humides de l'étang de Berre) donnant d'autres clefs de lecture, d'interprétation inscrit dans le registre de l'émotion.

**Partenariat** avec les associations d'EEDD, les gestionnaires

**Points de vigilance :** Avoir à l'esprit que les habitants ne regardent pas leur environnement comme les touristes. Pour cette cible population, construire des messages en identifiant pourquoi ils aiment la nature qui les entoure.

**Points de vigilance :** Avoir à l'esprit que donner de l'information techniquement correcte et logique ne garantit pas forcément des changements de comportements. Les individus ("les autres ?") ne fonctionnent pas de manière rationnelle. Si nous étions rationnels, le principe de précaution à lui seul motiverait une action urgente pour enrayer l'extinction massive qui sévit actuellement dans tous les écosystèmes de la planète. Si la nature avait une valeur intrinsèque, méritant une protection indépendamment de l'Homme, alors notre sens moral face à cette extinction suffirait à engendrer un changement radical de notre part.

### 4d Comment ?

Le PRLM accompagne les gestionnaires pour **développer** parmi les populations **des actes environnementaux** qui ancrent durablement la prise de conscience de la préservation des milieux.

#### Actions

- Transposer les méthodes du guide "Communiquer avec les élus" en direction des habitants et en s'appuyant sur la psychologie sociale pour comprendre les mécanismes de l'engagement et construire des messages adaptés.
- S'appuyer sur des témoignages de citoyens qui parlent simplement aux autres. "Ils l'ont fait ! Pourquoi pas vous ?"
- Promouvoir l'engagement des élus en faveur de la sensibilisation des publics, (en particulier s'ils ont un territoire labellisé Ramsar).
- Promouvoir le label international «Ville Ramsar»

**Partenariat** avec les gestionnaires, Ramsar France

**Précisions :**

- Essayer de comprendre pourquoi les cibles "non captives" ne s'intéressent pas à la biodiversité ou alors si elles s'y intéressent pourquoi elles ne passent pas à l'acte, pourquoi elles ne sont pas prêtes à agir, à faire ne serait-ce qu'un petit pas en faveur de la biodiversité. (Ramsar par exemple n'est pas suffisamment engageant, juste valorisant pour les acteurs de la gestion, les élus).
- L'érosion de la biodiversité, la dégradation des milieux humides n'est pas en soi une motivation de changements de comportements. Les messages fatalistes et catastrophistes destinés à effrayer les gens afin de les faire réagir ont plutôt tendance à les rendre apathiques.
- Tenir également compte du fait qu'on pense souvent que la perte de la biodiversité est un problème à venir et non d'actualité.

### 4e Comment ?

Le PRLM **poursuit et adapte ses événements** auprès des populations encore peu ou pas sensibilisées. On renforce la visibilité des milieux

#### Actions

- Reconduire de manière allégée la coordination de la communication autour des Journées Européennes du Patrimoine (JEP) sous la forme d'un programme numérique (type open agenda)

**Partenariat** avec les associations d'EEDD, les gestionnaires

**Précisions :** Les JEP permettent de toucher un autre public, et de façon assez importante; un public inhabituel pour le PRLM, qui lui échappe généralement. Revoir la priorité à donner à cette action en fonction de l'analyse en cours par l'OFB et ses partenaires sur les retours presse depuis les années 2000 autour des différents événements grand public autour des zones humides (JMZH, Fréquence Grenouille, fête des mares, fête de la nature, JEP).

Résultats attendus

- > Les citoyens découvrent les richesses de milieux exceptionnels ou ordinaires.
- > Les citoyens changent librement et durablement leurs habitudes.
- > On augmente le nombre de citoyens "éclairés" et respectueux de l'environnement.
- > Les milieux, qu'ils soient exceptionnels ou ordinaires reprennent de la "valeur" aux yeux de non initiés et sont donc mieux respectés.

## Pour RÉSUMER la stratégie du PRLM en quelques mots :

 **Un préalable** : Clarifier le “qui fait quoi” dans la gestion et le paysage des milieux humides lagunaires pour optimiser la stratégie d’action et travailler en synergie avec les dispositifs existants.

1- Le PRLM poursuit ses actions sur les milieux humides lagunaires et intervient aussi sur les zones humides peu/pas gérées (nature ordinaire, zones humides privées)

 Le PRLM impulse les initiatives locales et valorise les résultats des gestionnaires, des collectivités, des aménageurs, des acteurs économiques, des populations... en faveur des zones humides (réduction des pollutions, de l’artificialisation, des impacts de la sur-fréquentation).

2- Le PRLM cible les décideurs locaux (élus et aménageurs) pour les sensibiliser et les accompagner dans leurs politiques publiques visant à réduire ou à supprimer l’artificialisation des zones humides lagunaires en lien avec le changement climatique

 Le PRLM optimise son intervention :

- en proposant un accompagnement plus ciblé aux élus et un suivi dans la durée (avant et post projet)
- en formant les aménageurs à monter en compétences sur le sujet des zones humides et à les intégrer / respecter dans les projets
- en enrichissant l’argumentaire sur les services rendus par les zones humides et en valorisant les solutions fondées sur la nature.

3- Le PRLM mobilise les acteurs pour limiter les pollutions (agricoles, pluviales, micro plastiques, médicamenteuses...).  
Il favorise une prise de conscience et valorise les expériences..

 Le PRLM valorise les résultats, accompagne la réponse à appels à projets d’innovation et propose des outils ciblés, en synergie avec les dispositifs en place.

4- Le PRLM accompagne les acteurs locaux pour renforcer la sensibilisation de toute la population et de tous les usagers.

 Le PRLM poursuit la communication sur les zones humides :

- en s’appuyant sur les outils existants et en proposant de nouveaux, empruntés à la communication marketing
- en reconduisant la coordination des JEP et JMZH de manière allégée.

 Le PRLM favorise la communication de proximité : il mobilise les relais locaux (acteurs socio-économiques), les fait monter en compétences pour que “le terrain parle au terrain” et renforce la valorisation des programmes de sciences participatives, les chantiers nature...



## Résultats du travail collectif avec le Comité de suivi

en travaillant sur les menaces à prévenir et réduire à partir  
de la méthode de la théorie du changement

Travail collectif conduit du 28 mai au 19 juin 2020 avec les partenaires du Comité de suivi de cette présente mission :

- Agence de l'eau - délégations de Montpellier et de Marseille,
- Régions Sud et Occitanie,
- OFB,
- Conseil départemental 13,
- Office de l'Environnement de la Corse,
- DREAL PACA,
- CEN Languedoc-Roussillon,
- La Tour du Valat ...

Les résultats de la réflexion collective sur les plans et programmes en place, les outils existants ou à développer, les orientations à prendre pour le Pôle-relais lagunes ont été exploités pour bâtir la stratégie du Pôle (cf pages précédente).

SI on veut réduire  
**l'ensemble des menaces** ALORS on  
 intègre les milieux humides  
 lagunaires comme interface  
 terre mer (prendre en compte le  
 complexe lagunaire)

Si...	Alors...	Alors...	Priorité issue du diagnostic	Priorité locale et nationale	Liens avec les politiques publiques existantes	Comment ? leviers/ moyens	Ce qui existe déjà pour y répondre et par qui ?	Plus value renforcée par le PRLM	Points de vigilance	Alors...			Indicateurs de suivi à définir
										Enjeux	Objectifs à moyen et long terme	Objectifs opérationnels	
<b>Si on veut réduire l'ensemble des menaces sur les milieux humides lagunaires</b>	<b>On intègre les milieux humides lagunaires comme interface terre (bv + eaux souterraines) / mer (prendre en compte le complexe lagunaire)</b>	<b>On poursuit les actions sur toutes les lagunes ET on se concentre sur les petites zones humides peu/pas gérées (nature ordinaire ou zones humides privées)</b>	<b>Priorité 1</b>	locale (échelle du BV)	> 3e Plan national d'action en faveur des milieux humides (2014-2018) Axe 2 : Développer la connaissance et les outils stratégiques pour gérer les milieux humides > Rapport parlementaire "Terres d'eau, Terres d'avenir" 2019	PREALABLE A LA STRATEGIE> en clarifiant le "qui fait quoi" dans la gestion et le paysage des milieux humides lagunaires. Cartographie des acteurs à proposer dans la stratégie, prévoir sa mise à jour à pas de temps régulier MISE EN LIEN AVEC LES ACTEURS DE LA GESTION DE PROXIMITE (s'il en existe à côté des zones humides non gérées, ils apportent les conseils en raison de leurs connaissances du territoire et de leur expertise naturaliste) > On renforce l'animation et la gestion de proximité en augmentant les moyens humains et financiers > On met en place des démarches contractuelles de gestion sur les petites zones humides > en mutualisant les moyens inter-sites (alliances locales intersites)	> Pour les zones humides déjà gérées par des gestionnaires / EPCI : le PRLM intervient en terme de diffusion des connaissances ; d'information (le PRLM récolte ou va chercher des infos auprès des gestionnaires existants), de sensibilisation (séminaires élus, journées techniques, REX, lettre des lagunes, site Internet...) mais peu d'interventions sur les petites zones humides ou zones humides urbaines. >Intégration des inventaires des zones humides dans les outils/documents d'urbanisme dans le cadre de la révision actuelle des périmètres de préemption des ENS par le Département 13.	> Identifier les ZH concernées (en particulier en Corse et peut être Sud PACA) et faire le point sur le "qui fait quoi" sur ces ZH > Appui de proximité et personnalisé auprès des élus des zones non couvertes par une gestion organisée (conseils, expertises ponctuelles, conseils de financement pour des expertises plus poussées = tutorat financier...) > Développer la communication/diffusion des informations sur ces petites zones humides en allant chercher l'info.	> Bien définir le cadre d'intervention du PRLM (border son appui technique) > Former le PRLM : connaissance des circuits de financements > Assurer une conduite dans l'accompagnement et ne pas faire des appuis ponctuels sans suivi de la réelle mise en œuvre (suivi avant projet et après projet) <b>Le PRLM n'est pas un cabinet d'expertise, en revanche il peut solliciter différents experts pour permettre la montée en compétences des services communaux, et favoriser l'émergence de projets par l'élu accompagné</b>	> Pour les élus : motivation à agir, meilleure prise en compte de la fragilité de ces zones humides ordinaires	On préserve l'ensemble des zones humides qui jouent un rôle fonctionnel important et qui sont souvent oubliées		
		<b>On poursuit les actions sur toutes les lagunes ET on se concentre sur les zones humides urbaines</b>		<b>Priorité 1</b>	locale (échelle du BV et/ou des métropoles)	> Très utile de faire passer le message de protection auprès des propriétaires privés, les aménageurs => c'est plutôt aux services de l'Etat de faire ce porter à connaissance (O BRIAND , CD 13) > Particulièrement vrai pour la Corse, car plusieurs lagunes (jusqu'à 30 ha) / ou ZH littorales ne sont ni gérées, ni acquises par le CdL en Corse, et ne font pas partie des masses d'eau de transition suivis pour la DCE. Ex Ballistra avec un propriétaire privé étranger et d'une autre lagune (40 propriétaires). Les propriétaires privés possédant des zones humides sur leur terrain ont été oubliés, il faudrait aussi travailler sur des conventions avec les privés et penser à un nouvel outil : les ORE Obligations Réelles Environnementales (e.g. contrat avec des propriétaires privés pour la protection d'habitats ou de flore); Un accompagnement personnalisé au cas par cas semble plus efficace. (C. PIETRI)	> Définir quelles ZH sont concernées? En contexte périlagunaire sur les ZH d'Occitanie, le Conservatoire du littoral est déjà présent et les ZH déjà gérées. Certaines ZH privées sont déjà sous des droits de préemption, des acteurs travaillent déjà dessus.(N. BOSC-BOSSUT, Agence de l'eau) > Par ailleurs, côté Occitanie, de nombreux acteurs sont déjà en place sur la question du foncier (SAFER, collectivités locales, CdL, gestionnaires). La plus-value du PRLM devrait être limitée à communiquer sur ces travaux d'acteurs, sur les ORE, faire du lien. > Aller où le PRLM n'était pas, à savoir les zones humides "ordinaires" mais ne pas "laisser tomber" les autres milieux humides lagunaires où le PRLM a l'habitude d'aller (J JALBERT, Tour du Valat)						

Si...		Alors...		Alors...		Alors...								
Enjeux	Objectifs à moyen et long terme	Objectifs opérationnels	Priorité issue du diagnostic	Priorité locale et nationale	Liens avec les politiques publiques existantes	Comment ? leviers/ moyens	Ce qui existe déjà pour y répondre et par qui ?	Plus value renforcée par le PRLM	Points de vigilance	Résultats attendus			Indicateurs de suivi à définir	
										sur les CIBLES (changement de pratiques...)	sur les milieux	en termes de recherche		
Si on choisit de diminuer les menaces d'ARTIFICIALISATION qui pèsent sur les milieux humides lagunaires	On cherche à réduire voire à supprimer l'artificialisation des sols (les milieux humides lagunaires étant les premières zones visées)	On sensibilise les décideurs (cf objectif engagement de l'élu)	Priorité 1	local ++	> Dispositif CESP > Rapport parlementaire "Terres d'eau, Terres d'avenir" 2019 > SDAGE (restauration et préservation des ZH)	> par une communication in situ > par une communication faite par les pairs : "les élus parlent aux élus" > Volet important qui vaut pour toutes les menaces (O. NALBONE, Région Sud)	> Gestionnaires > Appui du PRLM : Séminaires élus avec témoignage		Importance de travailler à l'échelle locale car sur le périmètre du PRLM beaucoup de secteurs urbains subissent de fortes inondations	> Décideurs / aménageurs : on développe un réflexe en matière d'aménagement	On regagne des zones perdues			
		On favorise et on renforce l'acquisition foncière			> Stratégie d'intervention du Conservatoire du Littoral 2015-2050	> Prendre en compte droit de Prémption du Département pour les ENS (périmètre et schéma de prémption) (O BRIAND, CD 13)	CdL / gestionnaires / EPCI				On protège les milieux contre toute urbanisation future			
		On désartificialise l'existant et pas uniquement les projets futurs			> ZAN (Zéro artificialisation Nette) dans le plan biodiversité de 2018	> Utilisation de friches industrielles au lieu de grignoter les zones humides								
		Précision demandée par l'Agence de l'eau (C ZYS) : Préciser ce qu'on entend par artificialisation : artificialisation du fonctionnement hydraulique des milieux / urbanisation ect. Le fonctionnement de la ZH peut être dégradé également par modification de l'usage du sol (drainage/remblais...) = communication aussi autour de la restauration du milieu et prise en compte de de l'EBF	On accompagne techniquement les élus dans le conseil / montage des projets	Priorité 1	local et national	> Un des piliers de la SRB Occitanie (Stratégie Régionale de la Biodiversité) est la lutte contre l'artificialisation. Important de jouer les complémentarités.	> en jouant un rôle de cabinet conseils personnalisés > S'appuyer sur le catalogue de formation de l'OFB à destination des bureaux d'étude, des services de l'état pour les former à la compensation (méthode nationale évaluation des fonctions des ZH inuant ZH littorales) > Dans le cadre de l'aide aux communes du CD 13, soutien des projets avec ligne de crédit sur la désimpermeabilisation. Rédaction en cours de fiches sur ce sujet. Le PRLM pourrait être contributeur de la rédaction.	> Gestionnaires > EPCI > PRLM : aucune action pour l'instant réalisée sur ce sujet  > S'appuyer sur le centre de ressources foncières de la région Occitanie qui propose ses 1ers ateliers de préfiguration. Il pourrait être intéressant de proposer un appui par le PRLM sur le littoral. Il est toujours pertinent d'avoir une multiplicité d'intervenants pour que les pratiques évoluent. (S BERTRAND, CEN LR)	> Plus-value appui du PRLM : appui personnalisé, relais pour promouvoir les appels à projets > Informer davantage sur les inventaires départementaux de ZH > Le PRLM n'a pas vocation à être un bureau d'études et à se mettre en concurrence avec eux. Malgré tout, il peut accompagner les différentes cibles : élus décideurs, bureaux d'études, service de l'Etat, techniciens des collectivités. Ne pas oublier la méthode nationale d'évaluation des fonctions des ZH (dt littorales à partir de fin 2020) à laquelle participe le PRLM pour le montage/réalisation des formations auprès des services de l'état, des bureaux d'étude ds le cadre du catalogue OFB. Architectes, CAUE, agences d'urbanisme sont 3 publics à investir et associer à la réflexion pour préserver les ZH (action CESP portée par l'ANE/PR mares). => Le PRLM pourrait s'appuyer sur ce PR mares pour diffuser ces actions nationales. (P. CAESSTEKER, OFB).	> Le PRLM n'est pas un cabinet d'expertise, en revanche il peut solliciter différents experts pour permettre la montée en compétences des services communaux, et favoriser l'émergence de projets par l'élu accompagné. > Importance pour le PRLM d'avoir une vision aux différentes échelles car besoin du niveau national pour un soutien dans la réalisation des appels à projets sur ce sujet. A l'échelle du Bassin RMC très important aussi	Les décideurs / aménageurs comprennent alors mieux comment agir concrètement			
On ne privilégie pas systématiquement la compensation. On cherche avant tout à éviter ou à réduire				> 3e Plan national d'action en faveur des milieux humides (2014-2018) Axe 2 : Développer la connaissance et les outils stratégiques pour gérer les milieux humides	> Pouvoir régalian : Porter à Connaissance des données (inventaires) à faire par les services de l'Etat auprès des élus et aménageurs. Le PRLM n'a pas vocation à faire ce PAC mais plutôt à informer que les inventaires existent (bancaisés dans le RPDZH)	Note à venir du ministère (d'ici 6 mois) : Les inventaires de ZH doivent être remontés dans le RPDZH (outil qui va se moderniser en 2022). C'est un porter à connaissance (pas opposable). C'est aux DDT/Dreal de faire remonter les données, avec leurs partenaires. Le Pôle n'a pas vocation à s'en saisir mais doit communiquer sur ce type d'informations. (P. CAESSTEKER, OFB).				On évite d'artificialiser ailleurs				
On repense l'aménagement du territoire et on antcipie ses évolutions	On cherche des solutions concrètes au recul des zones humides lié à l'érosion du trait de côte (changement climatique)	On réfléchit à la place disponible pour accueillir les milieux lagunaires "reculés"	Priorité 1	plutôt local	S'appuyer sur la SRB (Stratégie Régionale de la Biodiversité)	> par des recherches scientifiques	> Gestionnaires > EPCI	> Plus-value appui du PRLM : ateliers visuels (carte de recul de km artificialisés, appui sur des logiciels de simulation (casque de réalité virtuelle par exemple) pour "voir" le recul stratégique (cf. lien avec menaces du changement climatique). Travail sur les outils de stratégies foncières, sur les PLU. SRCE...  > Le Département 13 finance un projet porté par le CEN PACA de réalité augmentée qui sera présenté au Congrès mondiale de la nature à Marseille en janvier 2021. Ce module pourrait être utilisé pour montrer les évolutions du changement climatique. Le Département élabore (2020/2021) une stratégie départementale en faveur de la biodiversité et envisage de mettre en place plusieurs indicateurs concernant les zones humides. > L'utilisation des outils technologiques est une bonne idée (JALBERT) mais il serait également très intéressant de les coupler avec l'intervention de paysagistes qui véhiculent de l'émotionnel et permettent d'agir comme médiateur et voir autrement les zones humides (cf. idée à développer dans le volet reconnaissance des ZH).  Pour anticiper les évolutions des ZH, l'argument changement climatique était déjà un levier. Aujourd'hui avec la crise COVID, la santé et le lien avec les écosystèmes en est un autre, à ne pas rater (concept One health pour unifier santé humaine/santé animale/planète).	On évite de développer une stratégie passive ou catastrophiste. On préne la stratégie pro-active	> Pour les décideurs : la zone humide est perçue comme un atout du territoire	> On redonne une place aux milieux et on permet qu'ils perdurent			
	On implique tous les décideurs locaux (élus, aménageurs, acteurs économiques, urbanistes...)				> ZAN (Zéro artificialisation Nette) dans le plan biodiversité de 2018  > SDAGE  > Stratégie d'intervention du Conservatoire du Littoral 2015-2050  > Rapport parlementaire "Terres d'eau, Terres d'avenir" 2019	> par la diffusion de REX	> PRLM : séminaires élus pas directement sur ce sujet (plutôt axé sur le changement climatique / recul stratégique) (cf. détail volet dédié), journées techniques avec les gestionnaires sur l'érosion du trait de côte/submersions marines/CC.							
							CAUE, agence d'urbanisme							
COMMUNICATION : FAVORISER L'ENGAGEMENT de l'élu.	On communique sur la réalité de la situation sans discours anxiogène d'alerte sur les menaces et nécessité d'agir	On fait prendre conscience aux décideurs/ aménageurs des risques et on ouvre à d'autres façons de gérer les milieux humides	Priorité 1	Faire valoir du local au national	> Dispositif CESP	> Argumentaire à développer	> Gestionnaires > EPCI > EPCI	> Plus-value/appui du PRLM : revaloriser la formation + guide "Mieux communiquer avec vos élus" de 2016 en intégrant une approche psycho-sociale de l'engagement.  Apport par le PRLM d'éléments de projection, rôle de relais du local au national pour partager les freins/leviers à l'engagement, travailler avec les gestionnaires sur des outils fondés sur cette communication engageante...	On évite de communiquer de manière anxiogène et négative. On met en valeur ce que nous avons et non pas ce que nous avons perdu. On rend visibles les actions de conservation et leurs résultats.					
On communique sur le laisser faire de la nature et on fait accepter le renoncement à ne pas pouvoir construire partout, à ne pas pouvoir tout maîtriser					> Compréhension des mécanismes psychosociaux de l'engagement de l'élu : qu'est-ce qui permet à l'élu de s'engager (le coût, d'autres facteurs psychologiques...) > Travailler sur les éléments de projection et amener l'élu à faire au cours de son mandat des actes visibles	> PRLM : séminaires élus, prix Pôle relais lagunes lettre des lagunes assez bien lue par les élus (mais plutôt les plus convaincus). Thème de l'artificialisation pas forcément traité. A noter: une formation en 2016 réalisée pour les gestionnaires "Mieux communiquer avec vos élus" pour favoriser l'engagement mais pas de suivi des stagiaires post-formation.								
VALORISER CONCRETEMENT LES SERVICES ECOSYSTEMIQUES RENDUS et pas uniquement sous l'angle économique où la zone humide serait une entreprise économique	On communique sur les services rendus par les zones humides, notamment les services économiques et on donne des solutions concrètes pour mettre en œuvre/utiliser ces services	On forme les élus	Priorité 1	national et local	> 3eme Plan national d'action en faveur des milieux humides (2014-2018) Axe 2 : Développer la connaissance et les outils stratégiques pour gérer les milieux humides  > SDAGE  > Rapport parlementaire "Terres d'eau, Terres d'avenir"	> en parlant d'économie de la nature > en comparant les milieux à des entreprises avec des bénéfices > en donnant des résultats chiffrés et argumentés > en conseillant de manière individualisée aménageurs et décideurs sur les solutions possibles	> Gestionnaires > EPCI > PRLM : dans le cadre de la coordination entre tous les PRLM /CESP : groupe de travail national "messages aux décideurs" qui intègre la notion de services économiques rendus	> Plus value / appui du PRLM : développement d'un argumentaire clé, organisation d'un voyage d'études avec les élus sur des sites avec usages économique de la ZH, puis suivre / relancer de manière individualisée les élus., formation du personnel PRLM à l'accompagnement au changement, formation économique pour assurer du tutorat financier, s'appuyer sur les apports scientifiques pour renforcer l'argumentaire...	Les élus changent de regard sur les zones humides et se rendent compte qu'elles peuvent servir	Les milieux sont mieux respectés	La recherche progresse en affinant ou explorant d'autres services rendus			
							> Dispositif CESP	> en rapprochant l'offre de formation OFB avec le PRLM > en les faisant monter en compétences	> Appui sur les élus moteurs > PRLM : pas de formation proposée à ce jour aux décideurs	> Plus-value/appui du PRLM sur le CNFPT, l'association Mairie 2000 (assistance technique, financière et pédagogique / formation pour les élus). > Identifier et s'entourer d'un groupe d'experts sur le sujet (disposer de "tuteurs" sur l'accompagnement après-formation)	Les décideurs progressivement convaincus deviennent les "ambassadeurs" des zones humides			

	On monétarise les services rendus par les zones humides			> Rapport parlementaire "Terres d'eau, Terres d'avenir" 2019	> en développant les PSE (Paiement pour Services Environnementaux). Les PSE ont été retenus par l'Agence de l'Eau pour les 5 ans prochaines années. Il n'y en aura pas d'autres. Les REX à valoriser par le PRLM ne pourront donc se faire qu'à l'issue des 5 ans > en montrant la valeur ajoutée pour le tourisme et autres activités économiques ? > en montrant que la perte des zones humides a un coût économique	EPCI / Chambres d'agriculture	<p>&gt; OK pour valoriser les services écosystémiques / services rendus des ZH mais ne pas cibler spécifiquement sur la monétarisation de la nature qui est un "terrain glissant". (Agence de l'eau)</p> <p>&gt; Beaucoup de communication est déjà faite sur les services écosystémiques. Il faudrait améliorer les infographies pour faire passer visuellement des messages simples et apporter des informations chiffrées alimentées par l'Observatoire. Ex du stockage du carbone (P. CAESSTEKER).</p> <p>&gt; Faiblesse des données locales qui parlent vraiment aux acteurs locaux. =&gt; le PRLM pourrait aider à identifier/mettre à disposition ces données locales. + réaliser des infographies. (S BERTRAND, CEN LR)</p> <p>Attention à cet angle utilisé pour engager les élus. On sait que pour les intéresser, il faut parfois monétariser les services rendus, donner une valeur économique aux zones humides. Mais attention, si on n'arrive pas à évaluer économiquement les services rendus, cela veut-il dire qu'on oublie l'intérêt de certaines ZH ?</p> <p>Il est important donc de ne pas avancer uniquement des arguments économiques mais aussi d'autres d'ordre psychologique (cf analyse points de vigilance sur la reconnaissance des ZH). La question de "bien-être" des populations est aussi très importante pour les élus (ex : l'engouement actuel des élus pour la réouverture des plages alors qu'il n'y a pas d'argument économique).</p> <p>&gt; Le PRLM n'a pas pour mission de chiffrer la valeur monétaire des ZH (J. JALBERT). On peut afficher de grands chiffres de monétarisation mais attention : Utiliser la comparaison "ZH = une entreprise" est réducteur et dangereux. Certaines ZH orphelines n'ont pas de valeur économique. Elles apportent pourtant des services de bien être, de paysage, des services récréatifs...</p>	<p>&gt; Pour les décideurs politiques et les acteurs économiques, l'argument économique a du sens. La rationalité économique est une incitation beaucoup plus forte au changement.</p> <p>&gt; Pour les populations, celles qui ont un rapport émotionnel à la nature/ aux zones humides (cf détail dans menaces sur la fréquentation), l'argument économique ne renforce en rien le message. Le plus souvent, il l'affaiblit.</p>				
On crée de nouveaux outils réglementaires et législatifs	On renforce la protection des zones humides lagunaires dans les documents d'urbanisme	Priorité 2	relayer le besoin du local au national	> Rapport parlementaire "Terres d'eau, Terres d'avenir" 2019	> On s'appuie sur des REX pour faire évoluer les règles d'urbanisme (cf. lien avec rôle de lobbying ci-dessous pour infléchir la législation)	>réalisation d'un logigramme d'acteurs de l'aménagement en lagunes en 2017 (un outil facilitant la lecture du qui fait quoi dans l'aménagement)						
	Au niveau de la législation nationale, on crée un mécanisme plus contraignant de sanctuarisation des espaces sans activité socioéconomique		national	> Rapport parlementaire sur le développement durable en Méditerranée et propositions reprises dans son amendement à la loi adaptation des territoires littoraux au changement climatique. Accueil de la mission parlementaire sur les zones humides sur le site des Étangs et marais des salins de Camargue (nov. 2018)	> PRLM : accueil de missions parlementaires sur le développement durable en Méditerranée et propositions reprises dans son amendement à la loi adaptation des territoires littoraux au changement climatique. Accueil de la mission parlementaire sur les zones humides sur le site des Étangs et marais des salins de Camargue (nov. 2018)	> Plus-value/appui du PRLM : Rôle de lobbying à jouer par le PRLM						
On ne crée pas de nouveaux outils juridiques mais on réfléchit à leur cohérence et meilleure application	On dresse un bilan de l'existant et des outils juridiques qui fonctionnent ou pas	Priorité 2	local		> Réalisation d'un diagnostic à partir des retours d'expérience > Préconisations	> PRLM : aucune action pour l'instant réalisée sur ce sujet mis à part le guide juridique d'Olivier Cizel (2010)	<p>&gt; Plus-value/appui du PRLM : logigramme pour se repérer dans le paysage législatif. Mais attention à la grande fluctuation / actualisation des textes. Disposer d'un outil facilement modulable. Voir si cela n'existe pas déjà (veille juridique).</p> <p>&gt; La veille juridique paraît indispensable. Cela rentre bien dans les missions du pôle. Publier sur le site tous les nouveaux textes et rajouter peut être une explication simplifiée. (C. PIETRI, OEC)</p>			Les élus comprennent mieux la logique des outils réglementaires		

SI on veut réduire les menaces de POLLUTIONS qui pèsent sur les milieux humides ALORS on intègre ces milieux comme interface terre/mer et réceptacle de toutes les pollutions

Si... Alors... Alors...

Alors...

Enjeux	Objectifs à moyen et long terme	Objectifs opérationnels	Priorité issue du diagnostic	Priorité locale et nationale	Liens avec les politiques publiques existantes	Comment ? leviers/ moyens	Ce qui existe déjà pour y répondre et par qui ?	Plus value renforcée par le PRLM	Points de vigilance	Résultats attendus			Indicateurs de suivi à définir		
										sur les CIBLES (changement de pratiques...)	sur les milieux	en termes de recherche			
Si on veut réduire les menaces de POLLUTIONS qui pèsent sur les milieux humides lagunaires	On intègre les milieux humides lagunaires comme interface terre (bv + eaux souterraines) / mer et comme réceptacles des pollutions  (prendre en compte le complexe lagunaire)	On traite les pollutions domestiques			SDAGE et PDM	> en renforçant l'assainissement là où il est défaillant > en allant plus loin sur les niveaux de traitement des stations d'épurations > par une communication dans les journaux municipaux sur les raisons d'investir dans des steps	Communes et EPCI			Les populations prennent conscience que la pollution n'a pas de frontière					
		On traite les pollutions agricoles	Priorité 2	local et national	Sujet prioritaire en Camargue, priorité nationale "Ecophyto". Sujet phyto absent du PNMH actuel	> en renforçant les MAEC et autres mesures agricoles > en relayant la communication sur les méthodes et efforts réalisés	> Agriculteurs et chambres d'agriculteurs > PRLM : aucune action réalisée sur ce sujet dans les dernières années  > Sujet des phytosanitaires est très peu traité à l'échelle nationale dans le plan national milieux humides (PNMH) actuel => le PRLM (en particulier JJ/VMt) peuvent faire valoir cette entrée pour le prochain plan. (P. CAESSTEKER, OFB). Le réseau élevage méditerranéen est peu structuré et donc trop peu représenté à l'échelle nationale. => le PRLM peut étudier des partenariats, faire remonter l'information pour améliorer cette structuration méd. et faire en sorte qu'ils soient présents dans les instances nationales du PNMH. Le PRLM peut créer les conditions du partage d'info entre les 3 sites pilotes d'expérimentation sur ce sujet (avec le FMA) et les sites Méd. (proposer des sites en Méd. par exemple), créer un réseau organisé sur ce thème.  > On est jamais de trop pour faire évoluer les pratiques. Au niveau de l'élevage, il faut essayer d'initier des nouveaux partenariats. (S BERTRAND, CEN Occitanie).  > Sujet agricole = très conflictuel et sensible en Camargue (J. JALBERT, Tour du Valat). La Tour du Valat s'investit peu sur ce sujet hormis en termes d'infrastructures écologiques (haies) avec une thèse qui démarre sur le sujet. Pour les politiques publiques, la question de la pollution agricole est un sujet majeur mais avec des résultats qui restent trop limités. Cette priorité publique n'est pas portée sur le terrain. Le PRLM peut avoir un rôle de valorisation des REX sur ce sujet. Il faut que ce sujet devienne une priorité nationale pour les ZH avant que le PRLM s'implique davantage. Concernant l'élevage, les acteurs Méd ont été exclus de la mission parlementaire "élevage en ZH" car non structurés en réseau. Sites pilotes dans le Nord de la France. =>il serait utile que le PRLM crée davantage de synergie entre les différents acteurs sur ce thème.	> Plus value du PRLM : appui du PRLM comme passeur d'information / Proposition d'une boîte à outils (REX) ex : contrat de bassin de l'Or. Valorisation de réussites sur des sites pilotes (riziculture ?) + lier les acteurs de milieux lagunaires avec les réseaux existants (Ex Terres de Liens, Vignes en transition...) qui promeuvent et forment au changement de pratiques, leur donner plus de résonance localement en contrepoint du lobbying + apport de données scientifiques sur l'agriculture et la biodiversité (cf. projet de recherche en cours par la Tour du Valat)  > Le PRLM ne doit pas s'investir sur ce champ car trop peu de perspectives de réussite. (O BRIAND, CD 13)  > Le levier animation pour réduire les pollutions agricoles n'est pas suffisant et doit passer par d'autres moyens que ne peut remplir le PRLM/ Le PRLM peut assurer la communication sur les REX en matière de réduction des pollutions agricoles sur les différents sites ou recherches de la TdV. (C ZYS, Agence de l'eau) >Le PRLM doit valoriser les REX en matière de réduction des pollutions et diffuser les contacts concernés, mais ne pas proposer de conseils techniques ou diffuser de CCTP sous peine d'être vu comme animateur technique.  > Intéressant de valoriser ce qui se fait de positif sur ce sujet au sein du périmètre PRLM et au-delà (valable pour les différentes pollutions) O NALBONE, Région SUD	> On sait qu'agir sur cette menace est difficile (poids des lobbying agricoles) > On évite de culpabiliser les agriculteurs qui ne sont pas encore inscrits dans des démarches de réduction des pollutions	Des agriculteurs se mobilisent pour réduire les pollutions agricoles de leur exploitation et favoriser la biodiversité.	> bilan chiffré des résultats et de l'efficacité des méthodes (fait partie d'un des bilans du projet de recherche de la Tour du Valat)	nombre d'agriculteurs mobilisés pour réduire les pollutions, favoriser la biodiversité nombre d'éleveurs en ZH participant à un réseau organisé sur ce thème, représentés au niveau national (PNMH) nombre de personnes/structures s'étant engagées à limiter sa consommation de plastique ou réduire l'impact de ses vêtements synthétiques (- de lavages, + de filtration)? nombre de kits de "gestion de crise" diffusés			
		On assure la gestion des eaux pluviales	Priorité 1	local et national	Relier petit et grand cycle de l'eau Priorité du SDAGE actuel, et en lien avec le changement climatique	>Analyse des surfaces concernées et de leur pouvoir épurateur ?	> EPCI > PRLM : PRLM : aucune action réalisée sur ce sujet en particulier > Gestion pluviale portée par les EPCI. Appel à projet de l'Agence de l'eau en cours. Projets de désimperméabilisation en cours qui pourront être valorisés comme REX par le PRLM (par ex via La Lettre des lagunes) pour donner envie aux autres collectivités de s'investir dans ce domaine. Si des élus demandent d'être accompagnés sur ce thème des eaux pluviales, le PRLM a peu de plus value. > Attention : les systèmes de remédiation des eaux pluviales se situent hors du champs des zones humides réglementaires. Il est faux de dire par exemple que les bassins de rétention pour gérer les eaux pluviales créent des ZH en milieu urbain. Le PRLM peut communiquer sur ces systèmes mais sans oublier ce point. (P. CAESSTEKER, OFB).	> Appui du PRLM : passeur d'info (au même titre que pour le traitement des pollutions agricoles)		On améliore la qualité des eaux et la vie des espèces					
		On s'occupe des polluants par les microplastiques	Priorité 1	local		> en améliorant les connaissances scientifiques	> Voir si EPCI / Industries fabricants de plastiques/ monde du tourisme travaillent déjà sur ce sujet et comment > PRLM : valorisation d'un projet de recherche en cours (V. Pasqualini) dans la LL		> Appui du PRLM : en accompagnant les gestionnaires / EPCI dans la réponse à des appels à projets d'innovation > En valorisant les projets de recherche en lagunes en cours auprès des gestionnaires >En cherchant des partenariats (associatifs, collectivités, entreprises) pour favoriser la réduction de l'usage de plastiques et des microfibres des vêtements relargués à chaque lavage et peu traités en STEP.		> Acteurs socio-économiques + populations : on réduit la production et l'usage des plastiques				
		On s'occupe des pollutions émergentes (médicamenteuses)				Sujet prospectif pour le SDAGE 2022-2027 et PDM		Recherche/ hôpitaux: EPCI							
		On réduit les pollutions d'origine industrielle				SDAGE et PDM		Industriels et CCI et Chambre de Métiers				On implique les acteurs économiques dans la protection de zones humide et ils en comprennent davantage les raisons			
		On anticipe les évolutions des pollutions et on valorise les résultats	On suit les résultats d'amélioration des pollutions et les pollutions potentielles nouvelles	Priorité 1	local	3e Plan national d'action en faveur des milieux humides (2014-2018) Axe 2 : Développer la connaissance et les outils stratégiques pour gérer les milieux humides	> en mettant en place des dispositifs de suivi de la qualité > en s'appuyant sur l'observatoire régional... > en déclinant les indicateurs ONB en région. (inventaire ZH, ... évaluation Rhoméo ...)	> Gestionnaires > Appui du PRLM : poursuite de l'animation du réseau FILMED et de sa diffusion des résultats d'expériences de recherche appliquée	> Appui du PRLM : dans le réseau FILMED : aide à l'intégration de nouvelles méthodes/outils/protocoles de suivis, aide à la valorisation des résultats sur la qualité. > Travailler sur les suivis de la pollution et assurer la valorisation des résultats par le PRLM est quelque chose de "raisonnable" mais l'exercice est limité. Il faudrait d'autres structures, notamment les services de l'Etat. qui jouent davantage un rôle de coercition (J. JALBERT, Tour du Valat)			> Pour les populations : Comment peuvent-elles "voir" concrètement les évolutions de la qualité des eaux des milieux humides lagunaires ? >Pour les élus : avec des chiffres parlants, les élus prennent conscience que les efforts sur la qualité des eaux portent leurs fruits	Les milieux sont davantage "sous surveillance"	On améliore les connaissances scientifiques et les méthodes nouvelles de gestion des pollutions	
On les valorise			local		> en valorisant les résultats /amélioration							Amélioration de la collaboration gestionnaire / chercheurs			
On étudie et mesure les pollutions nouvelles				national		> en étudiant (R&D) les pollutions émergentes et proposant des solutions	> Monde de la recherche > PRLM : veille sur le sujet	> Appui du PRLM : valorisation de la recherche /gestion, naissance de partenariat PRLM/ BET/ chercheurs							
On apprend à gérer les crises	Priorité 1		local		> en préparant des protocoles de gestion des pollutions  > en préparant des éléments de langage pour éviter que les messages de crises ne viennent "casser" des années de gestion en direction des milieux	> Gestionnaires  > PRLM : aucune action pour l'instant réalisée sur ce sujet		> Appui du PRLM :élaboration d'un "kit" de communication de crise + appui sur des partenariats locaux (ex PREDICT) pour asseoir la confiance des élus sur l'utilisation de ce "kit".		> Les populations sont mieux informés des situations (transparence de l'Info) > Les élus disposent d'un outil de communication "clé en main"					

SI on veut réduire le **manque de (re)connaissance & les conflits d'usages** sur les milieux humides lagunaires

Si....	Alors...	Alors...								Alors...					
Enjeux	Objectifs à moyen et long terme	Objectifs opérationnels	Priorité issue du diagnostic	Priorité locale et nationale	Liens avec les politiques publiques existantes	Comment ? leviers/ moyens	Ce qui existe déjà pour y répondre et par qui ?	Plus value renforcée par le PRLM	Points de vigilance	Résultats attendus			Indicateurs de suivi à définir		
										sur les CIBLES (changement de pratiques...)	sur les milieux	en termes de recherche			
Si on veut favoriser la <b>RECONNAISSANCE</b> et le <b>RESPECT</b> des milieux humides lagunaires	On vise de nouvelles cibles moins captives et peu / pas habituées à fréquenter les milieux ou à les comprendre	On développe des outils de communication nouveaux	Priorité 1	national		> par des méthodes empruntées à la communication marketing (les ZH comme une "marque" avec des valeurs, une "marque" que les populations voudront acheter (c'est-à-dire agir pour...)	> Gestionnaires > EPCI		> Avoir à l'esprit que les habitants ne regardent pas leur environnement comme les touristes, et que cette représentation touristique pourrait sérieusement détourner de la préservation de la biodiversité et des milieux humides. Pour cette cible population, construire des messages en identifiant pourquoi ils aiment la nature qui les entoure.	Les citoyens découvrent les richesses de milieux exceptionnels ou ordinaires	On mesure les changements de comportements (via l'expérimentation de différentes techniques de communication engageante et technologies persuasives) et on fait évoluer la recherche en sciences comportementales				
		On poursuit les actions de communication existantes hors cibles classiques	Priorité 2	local et national		> JEP : avec l'idée de faire plus souvent le lien entre zones humides et autre type de patrimoine ou autre type d'usage (ex sports). > Les JEP permettent de toucher un autre public, et de façon assez importante; un public inhabituel pour le Pôle lagunes, qui nous échappe généralement, donc intéressant de garder cet outil pour la suite (J JALBERT, Tour du Valat). > Remarque de l'Agence de l'eau : JEP : a priori plus éloignées des axes interventions AE (ex année sur la culture) et plus value pas évidente dans le cadre du bilan. > Mettre en avant les services rendus.	Gestionnaires > EPCI > PRLM: coordination com JEP (plus de financement des animations depuis 2020)								
		On renforce la visibilité des milieux (les lagunes, c'est presque la mer mais pas tout à fait !)		local		> Visites terrain									
		On parle autrement des milieux humides lagunaires et on "casse" les représentations négatives habituelles. On fait sortir les zones humides ordinaires de l'anonymat		local		> Beauté des milieux (approche sensible, sensorielle et émotionnelle des milieux) > Les milieux comme espace de respiration, comme source de santé	Gestionnaires > EPCI > PRLM: production d'un film et valorisation d'outils portant sur les paysages (carnet de croquis sur les ZH de l'étang de Berre) donnant d'autres clefs de lecture, d'interprétation et dans le registre de l'émotion. - faisant intervenir des témoins élus, citoyens sur des milieux naturels et urbains. Plusieurs soirées et journées thématiques organisées, emprise du sujet encore effective à l'échelle locale		Plus-value / appui du PRLM : > mutualisation des outils et expériences des gestionnaires pour les essayer sur d'autres sites, > constitution d'une boîte à outils de communication pour les gestionnaires, relance de l'appel à projet des outils de sensibilisation axés sur les menaces prioritaires de la stratégie PRLM > Utilisation des outils numériques et ses rôles d'influence comportementales (technologie persuasive) > Témoignages de citoyens ordinaires qui parlent simplement aux autres. "Ils l'ont fait ! Pourquoi pas vous" > Promouvoir l'engagement des élus vis à vis de la sensibilisation des publics, (en particulier s'ils ont un territoire labellisé Ramsar					> On identifie les représentations négatives (les milieux humides = zones à moustiques par exemple) et on essaye de "détricoter" ces représentations. > On fonde les messages sur "l'adrénaline" et non sur les larmes (caractère alarmiste de la menace de dégradation/ disparition des zones humides). Les gens protègent la nature parce qu'ils le veulent et non parce qu'ils y sont obligés.	
		On cherche à développer des actes environnementaux pour ancrer durablement les prises de conscience		local		Mise en œuvre local, mais les idées peuvent être partagées nationalement	> cf. appui sur la communication engageante	> PRLM: pas d'actions en particulier à ce jour, mais néanmoins appui dans le montage des dossiers Ramsar en lagunes						> Eviter de développer des actes "compensatoires" qui permettent aux individus d'agir en "s'achetant une bonne conscience" sans réellement changer durablement de comportements sur les milieux humides. On obtient uniquement des bénéfices personnels mais peu de gains durables sur les comportements et donc sur les milieux. > On essaye de comprendre pourquoi ces cibles "non captives" ne s'intéressent pas à la biodiversité ou alors si elles s'y intéressent pourquoi elles ne passent pas à l'acte, (ramsar par ex n'est pas suffisamment engageant, juste valorisant pour les acteurs de la gestion, les élus) pourquoi elles ne sont pas prêtes à agir, à faire ne serait-ce qu'un petit pas en faveur de la biodiversité. > On travaille sur des exemples à court terme car la perception d'actions nécessaires à long terme réduit l'envie d'agir aujourd'hui. > L'érosion de la biodiversité, la dégradation des milieux humides n'est pas en soi une motivation de changements de comportements. Les messages fatalistes et catastrophistes destinés à effrayer les gens afin de les faire réagir ont plutôt tendance à les rendre apathiques. > Tenir compte du fait qu'on pense souvent que la perte de la biodiversité est un problème à venir et non d'actualité.	Les milieux, qu'ils soient exceptionnels ou ordinaires reprennent de la "valeur" aux yeux de non initiés et sont donc mieux respectés
		On valorise des expériences apparemment "ordinaires" réalisées par des citoyens "ordinaires" (non gestionnaires) mais avec des impacts positifs sur les milieux		local et relai national possible			> Prix Pôle relais lagunes mais valoriser davantage les initiatives citoyennes (déjà fait dans le passé). > L'Agence de l'eau s'interroge sur le maintien du Prix Pôle-relais lagunes au regard du rapport coût / efficacité								
		On simplifie la complexité des milieux et de leur biodiversité		national ?			> Vocabulaire accessible > Exemples parlants et de proximité (cf. ci-dessous)							Simplifier le discours en veut pas dire appauvrir les données scientifiques ni renoncer à la complexité des écosystèmes mais signifie "se mettre à la portée de" en ne voulant pas systématiquement tout dire ou en cherchant à démontrer (la démonstration scientifique est contre productive - cf. concept d'irrationalité psychique ci-dessous)	
		On personnalise /humanise les milieux humides et on construit des messages personnalisés pour chaque individu.		national			> Relier au mode de vie quotidien > "Anthropomorphiser" les espèces et les zones humides : tourner le résultat des études comme des séries TV, donner un rôle à chacune des espèces vivantes dans ces milieux, donner de l'humanité à ceux qui gèrent ces milieux (ce ne sont pas que des institutions mais des hommes et des femmes avec des passions)								
		On mutualise les outils et messages de communication réalisés par les différents gestionnaires		local			> Planification de la communication > Harmonisation	> Gestionnaires > Travail déjà réalisé par le PRLM via les journées techniques et REX et la recherche d'information auprès des gestionnaires à relayer	> PRLM : étudier / faire un bilan avec les gestionnaires ce qui fonctionne en termes de sensibilisation						Les citoyens changent librement et durablement leurs habitudes et sans s'en rendre compte
		On fait monter les citoyens en compétences		Priorité 1	local		> par la vulgarisation scientifique ? > par de l'observation participante > on incite /invite les gestionnaires à réaliser des aménagements mettant en valeur ces espaces souvent "sans relief" et donc peu visibles (O. BRIAND, CD 13)	> Gestionnaires > PRLM : valorisation des projets de sciences participatives (ex: sentinelles de la mer)	> Plus value du PRLM : impulser des innovations, "incubateur" d'initiatives locales via des associations (exemple de Nostà Mar)					On garde en tête que donner de l'information techniquement correcte et logique ne garantit pas forcément des changements de comportements. Les individus ("les autres ?") ne fonctionnent pas de manière rationnelle. Si nous étions rationnels, le principe de précaution à lui seul motiverait une action urgente pour enrayer l'extinction massive qui sévit actuellement dans tous les écosystèmes de la planète. Si la nature avait une valeur intrinsèque, méritant une protection indépendamment de l'Homme, alors notre sens moral face à cette extinction suffirait à engendrer un changement radical de notre part.	On augmente le nombre de citoyens "éclairés" et respectueux de l'environnement
On s'appuie sur les relais locaux : "le terrain parle au terrain"		local			> par les relais d'opinion (formation des journalistes) > par les acteurs économiques > par les associations > par les offices de tourisme	> Gestionnaires > PRLM : des formations auprès des acteurs touristiques ont eu lieu dans le cadre du Life LAG'Nature									

SI on veut réduire les  
**menaces de la  
fréquentation** des  
milieux humides lagunaires

Si...	Alors...	Alors...	Priorité issue du diagnostic	Priorité locale et nationale	Liens avec les politiques publiques existantes	Comment ? leviers/ moyens	Ce qui existe déjà pour y répondre et par qui ?	Plus value renforcée par le PRLM	Points de vigilance	Alors...			Indicateurs de suivi à définir	
										sur les CIBLES (changement de pratiques...)	sur les milieux	en termes de recherche		
Si on veut réduire les menaces de la <b>FREQUENTATION</b> des milieux humides lagunaires	On poursuit la sensibilisation des "habités" qui fréquentent les milieux, y travaillent ou y sont sensibles (cf. enjeux : reconnaissance)	On mutualise les outils et messages de communication réalisés par les différents gestionnaires	Priorité 1	du local vers le national	La fréquentation et la gestion des usages ne sont pas des axes prioritaires d'intervention de l'Agence de l'eau	> Planification de la communication > Harmonisation	> Gestionnaires > PRLM via les journées techniques et REX et la recherche d'informations auprès des gestionnaires à relayer.	> PRLM : étudier / faire un bilan avec les gestionnaires ce qui fonctionne en termes de sensibilisation						
		On fait monter les citoyens en compétences		local		> par la vulgarisation scientifique ? > par de l'observation participante	> Gestionnaires > PRLM: valorisation des projets de sciences participatives (ex: sentinelles de la mer)		On garde en tête que donner de l'information techniquement correcte et logique ne garantit pas forcément des changements de comportements. Les individus ("les autres ?") ne fonctionnent pas de manière rationnelle. Si nous étions rationnels, le principe de précaution n'aurait pas été une action urgente pour enrayer l'extinction massive qui sévit actuellement dans tous les écosystèmes de la planète. Si la nature avait une valeur intrinsèque, méritant une protection indépendamment de l'homme, alors notre sens moral face à cette extinction suffirait à engendrer un changement radical de notre part.	On augmente le nombre de citoyens "éclairés" et respectueux de l'environnement	On protège les milieux : on ne réduit pas la fréquentation mais les milieux sont mieux préservés par des citoyens "éclairés"			
		On s'appuie sur les relais locaux : "le terrain parle au terrain"		local		> par les relais d'opinion (formation des journalistes) > par les acteurs économiques > par les associations > par les offices de tourisme > produire des articles pour des "média locaux" " lettre du parc , des communes ... participer à des émissions de radio locales (O. BRIAND, CD 13) > Qu'on le veuille ou non ces espaces sont fréquentés. Important de traiter les problèmes de surfréquentation, de pratiques illicites ou anarchiques, pour permettre à chaque usage d'exister dans le respect des milieux (O. NALBONE, Région Sud)	> Gestionnaires > PRLM : des formations auprès des acteurs touristiques ont eu lieu dans le cadre du Life LAG'Nature synthèse bibliographique "fréquentation"	> Plus value du PRLM : impulser des innovations, "incubateur" d'initiatives locales via des associations (exemple de Nostà Mar)						
	On choisit de sanctionner davantage les infractions	On renforce les pouvoirs de police		Priorité 2				PRLM : cf. mémo "police de l'environnement" dans le cadre du Life LAG'Nature (2013).1 séminaire (nov. 2018) « votre responsabilité en matière d'application de la réglementation sur la pratique des activités nautiques en zone littorale », en LR à Port Leucate, en partenariat avec Rivages de France et l'AFB. (60 pers. dt 20 élus)  >Mieux vaut ne pas positionner le PRLM sur ce champ (O. NALBONE, Région Sud)	> Services de l'Etat > Appui PRLM comme relais complémentaires (cf. en 2013 dans le cadre du projet Life.		> Les populations protègent les milieux par crainte de la répression.	> Les milieux sont "soulagés" des pressions de fréquentation		
		On renforce les sanctions judiciaires					> par la formation des magistrats							
		On renforce les contraintes législatives et réglementaires					> par l'édiction de règles nouvelles plus contraignantes	Législateur						

SI on veut réduire  
**les impacts du  
 changement climatique**  
 sur les milieux humides lagunaires

Si....

Alors...

Alors...

Alors...

Enjeux	Objectifs à moyen et long terme	Objectifs opérationnels	Priorité issue du diagnostic	Priorité locale et nationale	Liens avec les politiques publiques existantes	Comment ? leviers/ moyens	Ce qui existe déjà pour y répondre et par qui ?	Plus value renforcée par le PRLM	Points de vigilance	Résultats attendus		
										sur les CIBLES (changement de pratiques...)	sur les milieux	en termes de recherche
Si on veut réduire les impacts du <b>CHANGEMENT CLIMATIQUE</b> sur les milieux humides lagunaires	On l'intègre de manière plus concrète dans les documents d'urbanisme	On prend conscience des zones à enjeux	Priorité 2	Du local au national	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; SDAGE</li> <li>&gt; Stratégie d'intervention du Conservatoire du Littoral 2015-2050</li> <li>&gt; 3e Plan national d'action en faveur des milieux humides (2014-2018)</li> <li>&gt; Dispositif CESP</li> <li>&gt; Rapport parlementaire "Terres d'eau, Terres d'avenir" 2019</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Utilisation de logiciels de simulation pour se représenter concrètement le changement climatique</li> <li>&gt; S'appuyer sur des REX et thématiques concrètes pour intégrer la question du CC dans l'urbanisme (projection sur les ressources en eau par exemple...)</li> <li>&gt; Prendre en compte le périmètre de préemption des ENS départementaux (O. BRIAND, CD 13)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Gestionnaires</li> <li>&gt; EPCI</li> <li>&gt; PRLM : Séminaires élus : 2017 : S'adapter durablement au changement climatique en territoire lagunaire » en Occitanie, en partenariat avec la Région LR (40 pers dont 20 élus).</li> <li>2018: séminaire élus « Vers des villes bioclimatiques - les solutions des collectivités pour s'adapter à l'économie du territoire et au changement climatique » en PACA, à La Garde. (30 pers. dont 12 élus)</li> <li>2020: Atelier Résilience territoriale littorale-lagunaire pour faire face à l'enjeu climatique autour des étangs palavasiens en Occitanie (structures associatives du territoire)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Plus value PRLM : faire remonter les expériences locales sur le plan national et infléchir la législation (rôle de lobby)</li> <li>&gt; Le PRLM doit promouvoir le rôle des lagunes et zones humides pour leur rôle dans la résilience des territoires face au changement climatique. La présence d'une lagune ou ZH sur un territoire doit devenir une chance pour un élu, responsable de l'avenir de ses administrés. (O. NALBONE, Région Sud)</li> </ul>				
	On en donne un réalité tangible et de proximité aux citoyens	IDEM : On prend conscience des zones à enjeux	Priorité 2	local++, national		<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Valoriser la zone humide comme espace récréatif</li> <li>&gt; comme espace de bien être pour se rafraichir</li> <li>&gt; La zone humide pour réguler les inondations</li> <li>&gt; Etablir un lien avec les stratégies locales en faveur de la biodiversité</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Plus value PRLM : S'appuyer davantage sur les structures associatives d'éducation/sensibilisation</li> </ul>			Les milieux sont davantage prêts à s'adapter et à "encaisser" les changements climatiques actuels et à venir	
	On améliore les connaissances et les solutions concrètes pour gérer le changement climatique	On met à disposition des savoirs et/ou on promeut de nouvelles acquisitions de connaissances	Priorité 1	local++, national	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; SDAGE</li> <li>&gt; Rapport parlementaire "Terres d'eau, Terres d'avenir" 2019</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Journées techniques</li> <li>&gt; REX</li> <li>&gt; Relayer en informant de l'évolution des indicateurs du changement climatique. (O. BRIAND, CD 13)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Gestionnaires</li> <li>&gt; EPCI</li> <li>&gt; PRLM: 2017 journée technique avec le GREC PACA "Les zones humides littorales face au changement climatique" (90 personnes - certaines personnes refusées / capacité de la salle!)</li> <li>2017: synthèse bibliographique "changement climatique"</li> <li>2015: Lettre des Lagunes hors-série "Zones humides littorales et changement climatique"</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; PRLM : état de l'art des solutions existantes et des expériences réalisées ou en cours.</li> </ul>			> Décideurs prennent conscience que le Changement climatique est une réalité tangible et que des solutions (simples à compliquées ?) existent	

